Image not found or type unknown

Remboursement caf ont il le droit de prelever sur la prime scolaire

Par **Femina**, le **16/08/2019** à **23:46**

Bonjour j’ai une dette à la caf que je rembourse tout les mois en me retenant sur les prestations. Le soucis est que je viens de voir que la CAF m’a retenus plus de 550€ sur la prime scolaire pour le remboursement ont il le droit? Car j’ai 5 enfants scolarisés et cela va être difficile maintenant. Merci

Par **Visiteur**, le **17/08/2019** à **00:17**

Bonjour
Concernant le remboursement CAF, la retenue se fait généralement directement sur les versements des aides financières à venir selon un barème CAF de prélèvements (consultez les plafonds mensuels sur ce lien).

https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/#bareme

Si vous étiez convenu d'un échéancier, contactez la caf, la commission de recours amiable ou'le médiateur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés